

Madame, Monsieur,

Réunis le mardi 5 mai 2020, les maires du RPI et la présidente du SIVOS ont décidé, en concertation avec les directrices des écoles, de ne pas ré-ouvrir l'école de Mesland au profit de l'école de Monteaux.

Ce choix a été dicté par le nombre insuffisant de personnels pour respecter le protocole sanitaire en maternelle et la possibilité de transférer le personnel disponible sur le site de Monteaux.

Voici l'organisation retenue :

À Mesland

↻ La continuité pédagogique sera, comme précédemment, assurée par courriel.

↻ Une permanence sera assurée tous les lundis de 16h30 à 18h00 à partir du 18 mai, à l'école maternelle afin de transmettre les documents sur papier aux parents qui le souhaitent.

↻ Les enfants des personnels prioritaires pourront être accueillis par les employés SIVOS (le lieu sera défini en fonction de l'effectif).

À Monteaux

↻ La date effective de reprise des élèves est fixée au jeudi 14 mai.

↻ Le transport scolaire fonctionnera aux horaires habituels.

↻ L'accueil périscolaire (matin, soir) ne sera pas assuré.

↻ Les déjeuners seront des pique-niques (qui ne nécessitent ni réfrigération, ni de réchauffage) fournis par les familles. Ils seront pris dans le réfectoire.

↻ Les horaires de l'école seront

8h35-8h45	arrivée des élèves
11h45	départ des externes
11h45-13h05	pause méridienne
16h05-16h20	sortie échelonnée des élèves prenant le bus
16h20	départ du bus et sortie des élèves non transportés par le bus.

Les parents ne sont plus autorisés à rentrer dans la cour. Ils devront donc attendre le départ du bus pour s'approcher du portail, tout en respectant la distanciation spatiale. La directrice appellera chaque enfant au fur et à mesure de l'arrivée des parents.

Circonscription IEN
BLOIS V

ECOLE
ELEMENTAIRE
PUBLIQUE

Affaire suivie par
Mme BRUEL

Dominique et Mme
CHAUVIN Christine

Téléphone
0254702161

Courriel
ce.0410601F@ac-
orleans-tours.fr

Adresse
48 RUE DE LA
VALLEE

41150
MONTEAUX

↪ Les récréations seront échelonnées (d'abord les CP, puis les CE1-CE2, ensuite les CM1-CM2). Aucune classe ne sera en contact avec une autre.

Désinfection :

↪ Pour répondre aux exigences du protocole sanitaire :

↪ Tout objet à usage collectif (s'il en reste) sera désinfecté après chaque utilisation, les mains de son utilisateur (enfant ou adulte) lavées.

↪ Les sanitaires seront désinfectés après le passage de chaque classe (cuvettes, lavabos, portes) une personne sera affectée à ce travail.

↪ Tous les locaux, ainsi que les tables et chaises des classes seront désinfectés deux fois par jour.

↪ Les tables et chaises utilisées pour les repas seront désinfectées après chaque passage.

Les parents s'engagent :

↪ À prendre la température de leur enfant chaque matin et de ne pas l'envoyer à l'école si elle dépasse 37°8C ou si, lui ou un membre de sa famille proche, présente des symptômes évoquant un COVID 19.

↪ À faire prendre conscience à leur enfant de l'impérieuse nécessité du respect des gestes barrière (lavage des mains, distances...)

Le protocole précise qu'un lavage des mains méticuleux doit avoir lieu :

- À l'arrivée en classe – Avant et après chaque récréation – Avant et après chaque passage aux toilettes – Avant et après le repas

- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué – Avant la sortie des classes.

Le protocole impose aussi qu'aucun matériel collectif ne soit utilisé (ballons, structure de jeux extérieure, matériel pédagogique...), que la distanciation soit respectée par les élèves entre eux et avec les adultes, à tout moment de la journée (y compris les récréations et la pause méridienne).

En conséquence, chaque enfant doit avoir une bouteille d'eau ou gourde individuelle (marquée à son nom), une boîte de mouchoirs jetables, et tout le matériel scolaire en état de fonctionnement.

Des informations complémentaires vous seront données si nécessaire.

Protocole: Les enfants ou les personnels atteints

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont signes d'une infection au Covid.

En cas de survenue ou de suspicion de maladie, la première chose à faire est de prendre la température et de donner un masque chirurgical à cette personne afin que l'émission de virus dans l'air ambiant soit limitée. La personne qui prend en charge ce malade devrait aussi être dotée d'un masque de préférence FFP2 ainsi que de gants.

S'il s'agit d'un adulte (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel municipal ou d'animation), celui-ci devrait pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Pour un enfant, celui-ci sera immédiatement isolé dans l'ancienne cuisine, en face de la bibliothèque sous la surveillance d'un agent territorial et les parents seront appelés pour qu'ils viennent le chercher.

La procédure sera alors rappelée aux parents :

➤ éviter les contacts.

➤ appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

La zone où se trouvait la personne malade devra être évacuée des autres occupants qui seront alors répartis dans les autres classes de l'école ou à l'extérieur, dans la cour. Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée. Il faudra préciser au technicien de surface que la pièce est considérée comme contaminée pour qu'il puisse prendre ses précautions.

Il faudra avertir par mail ou téléphone l'Inspection de l'Éducation Nationale, le Maire ainsi que le médecin conseil technique pour la conduite à tenir concernant les autres enfants.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

Mme Bruel et Mme Chauvin, directrices des écoles de Mesland et Monteaux

Circonscription IEN
BLOIS V

ECOLE
ELEMENTAIRE
PUBLIQUE

Affaire suivie par
Mme BRUEL
Dominique et Mme
CHAUVIN Christine
Téléphone
0254702161
Courriel
ce.0410601F@ac-
orleans-tours.fr

Adresse
48 RUE DE LA
VALLEE
41150
MONTEAUX